

LISTE PROVISOIRE DES SOCIÉTÉS DONT LES TITRES SONT ASSUJETTIS A LA TTF EN 2019

Dans l'attente du BOFiP établissant la liste des sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1^{er} décembre 2018 en application de l'article 235 ter ZD du Code général des impôts, ci-après la liste provisoire établie sur la base des informations disponibles sur le marché.

Accor	Europcar Mobility	Robertet
Aéroports de Paris (ADP)	Eutelsat Communications	Rothschild & Co
Air France-KLM	Faurecia	Rubis
Air Liquide	FFP	S.E.B.
Ald SA	Financière Odet	Safran
Alstom	Fnac Darty	Saint Gobain
Altearea	Foncière Lyonnaise	Sanofi
Alten	Fromageries Bel	Sartorius Sted Bio
Altran Techn	Gecina	Schneider Electric
Amundi SA	GetLink SE	Scor Se
Arkema	GTT	SMCP
Atos	Hermès International	Société Générale
AXA	Icade	Société Industrielle et Financière de l'Artois SA
Beneteau	Iliad	Sodexo
Bic	Imerys	S.O.I.T.E.C.
Biomérieux	Ingenico group	Somfy SA
BNP Paribas ACT A	Interparfums SA	Sopra Steria Group
Bolloré	Ipsen	SPIE
Bonduelle SCA	JC Decaux SA	STEF
Bouygues	Kering	Suez
Bureau Veritas	Klepierre	Tarkett
Burelle	Korian	Teleperformance
Cambodge (compagnie du)	Lagardère SCA	TF1
Capgemini	L'Oréal	Thalès
Carmila	LDC	Tikehau Capital
Carrefour	Legrand	Total
Casino Guichard	Lisi	Trigano
Christian Dior	LVMH	Ubisoft Entertain
CNP Assurances	Manitou BF	Unibail-Rodamco ¹
Coface SA	Mercialys	Unibel
Colas	Metropole TV	Valéo
Covivio	Michelin	Veolia Environnement
Covivio Hôtels	Natixis	Vicat
Crédit Agricole SA	Neoen	Vilmorin & Cie
Danone	Nexans	Vinci
Dassault Aviation	Nexity	Virbac
Dassault Systèmes	Orange	Vivendi
Edenred	Orpea	Wendel
EDF	Pernod Ricard	Worldline
Eiffage	Peugeot	XPO logistics
Elior Group	Plastic Omnium	
Elis	Publicis Groupe SA	
ENGIE	Ramsay Générale Santé	
Eramet	Rémy Cointreau	
EssilorLuxottica	Renault	
Eurazeo	Rexel	



¹ **Unibail-Rodamco** : Action jumelée FR-NL soumise à la TTF après application d'un ratio fiscal d'allocation de valeur calculé sur la base des comptes au 31 décembre, publié chaque année par l'émetteur :

- Pour les acquisitions réalisées jusqu'au 28 février 2019, le ratio applicable calculé sur la base des comptes au 31/12/17 et publié par l'émetteur est de 93,235 %.
- Pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} mars 2019, le ratio applicable calculé sur la base des comptes au 31/12/18 devrait être communiqué par l'émetteur début 2019.